



8 avril 2020

AVIS À LA POPULATION
PERMIS DE BRÛLAGE

En raison de la situation de pandémie qui prévaut actuellement au Québec, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) suspend pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel et autre feu sur l'ensemble du territoire québécois, à compter du 1er avril.

Les permis de brûlage sont suspendus et il est interdit d'allumer quelque feu que ce soit.

Par la même occasion, nous vous rappelons que les écocentres demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Information : 418-495-2440

